



CATALOGUE DES FORMATIONS 2024

Sommaire

PRÉAMBULE	3
FORMATEURS-TRICES 2023	4
PRESENTATION DES FORMATIONS 2024	5
1. Connaissance des espaces de rencontre pour le maintien des relations enfants-parents	6
2. Intervenir en espace de rencontre enfants-parents.....	9
3. S'appuyer sur le collectif en espace de rencontre enfants-parents	12
4. Intervenir en espace de rencontre : accompagnement de l'équipe et de son projet de service	14
5. Prendre en compte la parole et l'expression de l'enfant en espace de rencontre.....	16
6. Visites en lieu neutre : Enjeux, dynamiques et limites de nos interventions	18
7. Accueillir des parents ayant des troubles psychiques	21
8. Gestion, financements, responsabilités Formation des dirigeants des espaces de rencontre.....	23
9. Prise en compte des violences intrafamiliales dans les espaces de rencontre	25
10. L'autorité parentale et sa pratique en espace de rencontre	27
11. Formation commune FFER/ENM : Du contentieux à une culture de l'apaisement	29
12. Diplôme Universitaire Soutien à la Parentalité	31
13. Diplôme Universitaire Accompagnement à la Parentalité.....	33
14. Parcours d'accompagnement à la création d'un espace de rencontre protégé, mesure d'accompagnement protégé, espace de rencontre à dispositif spécifique et à la formation des professionnel-les intervenant-es	36
TARIFS ET ORGANISATION DES STAGES EN INTER ET INTRA	39
CALENDRIER DES FORMATIONS 2024	41
MODALITES D'ACCES DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP	43
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	44
PUBLICATIONS FFER	46

PRÉAMBULE

Le référentiel national 2022 des espaces de rencontre précise la formation des professionnel-les :

« Une formation portant sur la spécificité de l'accueil en espace de rencontre doit obligatoirement être suivie par tous les intervenants en espace de rencontre. Des formations complémentaires à la formation initiale des intervenants en espace de rencontre doivent être régulièrement mises en place afin que les intervenants de l'espace de rencontre puissent adapter leurs pratiques professionnelles au regard notamment de la complexité de certaines situations accueillies dans les structures. Il doit alors être indiqué dans la fiche d'identification, les formations mises en place afin de justifier des typologies d'accueil des familles en espace de rencontre. Dans le cadre de l'accueil en espace de rencontre de personnes en situation de violences conjugales, il est fortement recommandé que les intervenants professionnels chargés de l'accompagnement des familles disposent d'une formation relative à l'accueil des victimes, et notamment des enfants.

D'autres formations peuvent être suivies par les professionnels, en particulier celles relatives à l'accueil des jeunes enfants ou des adolescents au sein de ces structures. »

La FFER Formation propose aux professionnel-les et aux équipes des formations sur les fondamentaux et la spécificité des accueils et des journées thématiques qui seront autant de lieux d'apprentissage, de recherches action, de partage d'expériences pour parler et faire évoluer les projets de service.

Ces formations, toutes coanimées, permettront des rencontres entre structures lorsqu'elles sont organisées dans un mode INTER tandis que le mode INTRA permettra à une équipe de se retrouver autour de son projet de service.

Sauf exception, les stages sont ouverts dès qu'il y a 10 participants inscrits et peuvent accueillir jusqu'à 14 stagiaires.

Pour les formations INTER, les demandes sont acceptées jusqu'à 1 mois avant la date de début de formation afin de pouvoir confirmer le stage à l'ensemble des participants.

En 2024 plusieurs nouveautés vous sont proposées :

- Deux Diplômes Universitaires sur la Parentalité, proposés conjointement à Angers, Toulouse et Lyon
- Une formation commune FFER/ENM en visioconférence.

D'après les indicateurs qualité QUALIOPi, le taux de satisfaction globale des stagiaires a été de 98% en 2022. 398 stagiaires ont suivi nos formations en 2022.

Pour tout renseignement et inscription, rendez-vous sur notre site
Au plaisir de vous rencontrer,

L'équipe FFER Formation

FORMATEURS-TRICES 2023

Les formateurs-trices sont des professionnel-les pédagogues, intervenants et/ou connaissant bien la pratique en espace de rencontre. Ils sont présents à la fédération, dans les régions ou actifs dans les espaces de rencontre dans lesquels ils travaillent ou ont travaillé :

- **Lise BACCOU** formatrice, chargée de mission à la FFER
- **Khady BATHILY** : formatrice, directrice d'une association socio judiciaire en région parisienne
- **Serge BEDERE** : formateur, intervenant fondateur de Point Rencontre Bordeaux Métropole
- **Karine BOUR** : formatrice, directrice et intervenante à l'espace de rencontre de Reims
- **Christel BOURBON-ROGER** : formatrice, intervenante à l'espace de rencontre de St Nazaire
- **Isabelle DEBRACH** : formatrice, intervenante fondatrice de l'espace de rencontre de Cahors
- **Chantal DESTERMES** : formatrice, responsable d'un espace de rencontre
- **Nathalie EXMELIN** : formatrice, directrice du CIDFF de l'Ardèche
- **Marie Noëlle FERRIER** : formatrice, intervenante à l'espace de rencontre de Nîmes-Ales
- **Lucile GERARD** : formatrice, intervenante à l'espace de rencontre de Nantes
- **Monique LAFFARGUE** : formatrice, intervenante au Point Rencontre de Bordeaux Métropole
- **Pierre LALART** : formateur, Président de la FFER
- **Emmanuelle MORAËL** : formatrice, Déléguée Générale de la FFER
- **Isabelle NAYROLLES** : formatrice, psychologue
- **Hélène SARTRE** : formatrice, intervenante dans une association autour des enfants victimes à Béziers
- **Sabine THOMAS** : formatrice, chargée des actions complémentaires du contentieux familial dans les Hauts de France

PRESENTATION DES FORMATIONS 2024

1. Connaissance des espaces de rencontre pour le maintien des relations enfants-parents

La Convention des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifiée par 196 pays dont la France en 1990 a posé le « droit de l'enfant à ses relations familiales et d'entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses deux parents sauf si cela est contraire à son intérêt supérieur » (articles 8.1 et 9.3).

Les espaces de rencontre enfants-parents sont se créés à partir de 1986 pour permettre dans des situations difficiles le maintien ou la reprise des relations entre un enfant et son parent/grand-parent/tiers habilité. Il existe aujourd'hui 450 lieux en France.

Inscrits dans la loi et les politiques publiques de prévention avec la Charte nationale du Soutien à la Parentalité 2022, la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (2018/2030), et de protection avec le Grenelle de lutte contre les violences conjugales 2019 ; financés par la politique publique et gratuits pour les familles ; ils sont devenus des lieux indispensables de prévention et de soutien à la parentalité pour éviter les ruptures familiales ou les accompagner.

Partager sur les enjeux, les possibles, les limites des espaces de rencontre avec les professionnels qui les désignent, les recommandent, les financent nous paraît essentiel pour mieux travailler ensemble pour et avec les familles.

Objectifs de formation :

- Connaître le cadre spécifique des ER dans les dispositifs de prévention, de soutien à la parentalité et de protection des enfants (juridique, politique, sociologique et psychologique),
- Appréhender la spécificité des accueils et les modalités de travail des professionnels,
- Construire une dynamique de réseau professionnel pour mieux accompagner les familles.

Compétences professionnelles visées :

Adaptation aux postes, perfectionnement des connaissances et mise en place de dynamiques partenariales locales.

Programme :

1. L'espace de rencontre enfants-parents :

- Contextes historiques, sociologiques et politiques familiales actuelles
- Aspects juridiques fondamentaux
- Les prescripteurs des espaces de rencontre

2. L'intervention en espace de rencontre :

- Un travail garantissant l'accès au droit des enfants et des parents
- Un travail d'accueil et de prévention et de soutien à la parentalité
- Un travail de protection de l'enfant en lui permettant l'accès à son histoire

- Distinction espace de rencontre, visite en présence d'un tiers, mesure d'accompagnement protégé, espace de rencontre protégé, espace de rencontre à dispositif spécifique

3. La posture du professionnel :

- Le référentiel national des espaces de rencontre
- Les partenariats
- Les limites d'intervention

Durée :

1 jour soit 7 heures de formation en INTRA et présentiel ou en visioconférence

Public concerné :

- Les professionnels du juridique - magistrats, avocats, greffiers, auditeurs de justice ...,
- Les professionnels du médico-social travaillant auprès d'enfants et de familles,
- Les conseillers techniques DDCSPP, CAF, MSA ...,
- Les fonctionnaires territoriaux souhaitant mieux connaître les objectifs et le fonctionnement des espaces de rencontre pour le maintien des relations enfants parents.
- Tout professionnel souhaitant connaître les espaces de rencontre.

Prérequis :

Formation à destination des professionnels

Formateurs :

- Intervenants en espace de rencontre
- Personnes actives à la FFER

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Apports théoriques à partir des textes fondateurs et de vidéos sur les espaces de rencontre
- Pratiques professionnelles : travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.
- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateur-trice à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTRA sur demande

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

2. Intervenir en espace de rencontre enfants-parents

Les crises familiales nécessitent parfois des tiers. Rester parents malgré la séparation conjugale est un enjeu pour permettre aux enfants de continuer à être accompagné par ses deux parents et avoir accès à sa double filiation ou de pouvoir être soutenu en lien avec son histoire, quelle qu'elle soit.

Lieu tiers, neutre et transitoire, l'espace de rencontre est un lieu où les relations familiales se mettent en jeu et en scène et peuvent évoluer.

Il exerce aujourd'hui un rôle fondamental de prévention, en accompagnant les parents et les enfants, dénouant des conflits de loyauté, apportant un soutien à la parentalité nécessaire dans l'éducation de l'enfant.

Pour les professionnels, confrontés aux espoirs, réalités, demandes de validation, déceptions, dénouements, demandes de protection des familles se former à la posture d'accueil et d'intervention est indispensable.

A partir du droit et de l'autorité parentale, de la sociologie et psychologie et des questions de liens et d'attachement, la formation permet de travailler cette posture professionnelle pour être présent, à une distance suffisamment bonne, dans des situations complexes.

Accompagner les professionnels venant d'horizons pluridisciplinaires autour de ce dispositif, ses enjeux, ses possibles mais aussi ses limites, pour leur permettre ensuite de mieux pouvoir travailler et échanger en équipe, voici la visée de cette formation.

Objectifs de formation :

- Visiter et revisiter les aspects historiques, sociologiques et juridiques des ER
- Relier les différents dispositifs, les désignations sur lesquels s'appuie l'accompagnement en espace de rencontre (mesures judiciaires/mesures conventionnelles)
- Situer le cadre d'intervention des espaces de rencontre à partir du référentiel national des espaces de rencontre,
- Clarifier les questions d'autorité parentale et les mettre en relation avec parenté, parentalité et responsabilité,
- Situer la pratique de son espace de rencontre
- Construire sa posture professionnelle en lien avec les situations rencontrées et un travail d'équipe
- Envisager de façon plus spécifique l'intervention auprès de certains parents : parents de très jeunes enfants, parents d'adolescents, parents présentant des pathologies, parents ayant connu des violences intrafamiliales pour s'adapter à la singularité de chaque situation

Compétences professionnelles visées :

Professionnalisation des intervenants et des accueillants spécificités des accueils, adaptation des postures professionnelles aux situations complexes, développement de ressources professionnelles.

Programme :

1. Aspects historiques, sociologiques, juridiques et réglementaires
2. Familles, conflits familiaux et espaces de rencontre :
 - Place du judiciaire et du conventionnel
 - Distinction espaces de rencontre, visites en présence d'un tiers, espace de rencontre protégé, mesure d'accompagnement protégé, espace de rencontre à dispositif spécifique
 - Le référentiel national des espaces de rencontre

3. **Fondamentaux du dispositif :**
 - L'enfant et la prévention
 - L'accueil de chaque enfant et de chaque parent
 - Les entretiens et les rencontres
4. **La posture du professionnel :**
 - Place du tiers accueillant ou intervenant :
 - Travail en collectif/en individuel
 - Place de l'intime et de l'extime
 - Un travail en partenariat
5. **La famille et les différents contextes d'intervention :**
 - Séparations et ruptures
 - Accompagnement selon les temporalités
 - Besoins des enfants selon leurs âges et leur parcours
6. **Construire des interventions dans les situations complexes :**
 - Les refus, les pathologies et les violences
 - La demande
 - Les limites d'intervention
 - Le réseau

Durée :

4 jours soit 28 heures de formation en deux fois deux jours avec un travail personnel ou d'équipe entre les deux sessions et la proposition d'aller rencontrer sur le terrain d'autres lieux d'accueil

Public concerné :

- Intervenant/accueillant expérimenté en espace de rencontre
- Nouveau professionnel en espace de rencontre

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre.

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas cliniques, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation

- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue, et en INTRA sur demande.

En inter :

- Tarif adhérent : 880€/stagiaire pour les 4 jours.
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire soit 1240€ pour les 4 jours
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 100 €/ jour

En intra :

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

3. S'appuyer sur le collectif en espace de rencontre enfants-parents

L'espace de rencontre est construit autour de collectifs : collectif de familles accueillies, collectif de professionnels, collectif de prescripteurs, de partenaires, de financeurs ...

Ce collectif est une ressource, il fonde le travail en espace de rencontre même celui-ci peut se proposer également avec des moments d'accompagnement individuel.

Le travail en équipe pluridisciplinaire qui accueille plusieurs familles se traduit par des modalités de collaboration avec comme objectif le soutien à la construction ou la reconstruction des relations dans un cadre sécurisé.

Le collectif pourtant ne va pas de soi et n'est pas forcément ce qu'on croit. Le collectif se pense et se construit par choix dans le projet d'une équipe et par nécessité lorsqu'une équipe est confrontée à l'attente des familles.

Le collectif est une qualité d'accueil ... Cette formation vient interroger le collectif, dans l'accueil et dans les interventions.

Et soutenir un travail d'équipe de qualité.

Objectifs de formation :

- Construire un espace de rencontre en s'appuyant sur le collectif, sur une clinique à plusieurs,
- Partager le projet pour se situer dans un contexte coopératif sur le long terme et savoir gérer les tensions inhérentes et spécifiques au travail d'équipe,
- Utiliser cet outil dans son espace de rencontre spécifique.

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : adaptation et développement de leurs postures professionnelles aux situations complexes rencontrées.

Programme :

1. **Analyse des attentes et des besoins des participants.** Échanges sur les situations de travail dans lesquelles les participants ont rencontré des difficultés dans l'accueil collectif.
2. **Le concept de Collectif :**
 - selon Jean Oury
 - dans une approche systémique
3. **La fonction d'accueil et le travail à plusieurs**
4. **Les enjeux du collectif en espace de rencontre**
5. **Construire un collectif en équipe et avec les familles**

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

- Intervenant/accueillant expérimenté en espace de rencontre
- Nouveau professionnel en espace de rencontre

Prérequis :

- Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue, et en INTRA sur demande

En inter :

- Tarif adhérent : 250€/jour/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 100 €/ jour

En intra :

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

4. Intervenir en espace de rencontre : accompagnement de l'équipe et de son projet de service

Les espaces de rencontre enfants-parents se sont développés sur tous les territoires depuis 40 ans en réponse aux besoins des territoires. Portés par des structures de soutien à la parentalité, de protection de l'enfance, des services judiciaires, des associations d'aide aux victimes ou des associations autonomes, ils ont fondé leurs pratiques d'accueil sur leurs identités institutionnelles.

Le référentiel national des espaces de rencontre 2022, cosigné par les institutions publiques² et les fédérations représentatives du secteur³ constitue un cadre commun de référence pour les gestionnaires d'espaces de rencontre, ainsi que pour les financeurs, partenaires et prescripteurs de ce dispositif : les caisses d'allocations familiales (Caf), les caisses de mutualité sociale agricole (Msa), les cours d'appel, les services déconcentrés de l'État compétents en matière familiale, les collectivités territoriales et les magistrats, principalement les juges aux affaires familiales.

Ce référentiel, dont l'objectif est l'harmonisation des pratiques entre les structures et la mise en valeur des actions conduites par celles-ci, décrit le cadre dans lequel s'inscrivent les espaces de rencontre, les missions poursuivies, les modalités d'accompagnement, les qualifications et formations des professionnels et des bénévoles ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité liées à l'accueil des familles et des enfants.

Il prévoit également que les principes d'intervention communs (enfants au cœur du dispositif, caractère transitoire, information des parents, information des magistrats et des partenaires, gratuité, confidentialité) soient inscrits dans un projet de service et qu'un règlement de fonctionnement et un livret d'accueil accompagnent l'accueil des familles.

C'est pourquoi accompagner des espaces de rencontre à l'évolution de leurs projets et documents partagés avec les familles nous paraît une proposition utile à proposer aujourd'hui.

Objectifs de formation :

- Prendre en compte les évolutions posées dans le référentiel 2022 et situer son espace de rencontre
- Construire les étapes de la réalisation de son projet de service, règlement de fonctionnement, livrets d'accueil
- Acquérir une méthodologie dans l'écriture ou la mise à jour de son projet
- Coconstruire ces évolutions en équipe et les partager dans son institution et avec les partenaires pour créer du sens commun.

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants-es, gestionnaires et directeurs-trices.

Programme :

1. Le référentiel national des espaces de rencontre : principes communs d'intervention
2. Le projet de service : contexte, finalités, objectifs, moyens, rédaction, suivi et évaluation
3. Ancrer le projet dans son institution et son territoire : diagnostic, objectifs, plan d'action
4. Associer la question des personnes concernées à la réécriture du projet
5. Construire le groupe projet pour rédiger le projet de service et ses annexes : règlement de fonctionnement, livrets d'accueil ...
6. Communiquer le projet aux équipes, à l'institution, aux partenaires et aux familles

7. Évaluation et suivi du projet avec son équipe

La partie rédaction peut s'organiser selon des modalités coopératives ou participatives selon les institutions.

Durée :

Formation de 5 jours soit 35 heures de formation :

- ½ journée de préparation *en distantiel* avec l'association des personnes concernées et de leurs partenaires et ½ de synthèse
- 2 jours avec l'équipe ou le groupe projet concerné *en présentiel*
- 2 x ½ journée de rédaction et/ou animation du groupe de travail de l'institution
- 1 journée de consolidation 4 à 6 mois après l'écriture du projet : *en présentiel ou distantiel*

Public concerné :

Directeur-trice ou gestionnaire de l'espace de rencontre
Professionnels-Iles concerné-ées par le projet de service, règlement de fonctionnement, livrets d'accueil

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre

Formateurs :

- Équipe FFER
- Directeurs-trices d'espace de rencontre

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive.
- Méthodologie de projet
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Accompagnement pratique à l'écriture ou la réécriture des documents visés

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTRA sur demande

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

5. Prendre en compte la parole et l'expression de l'enfant en espace de rencontre

Au moment de la séparation de ses parents et ensuite quand perdure le conflit, un enfant est confronté à des dires et à des mondes qui lui demandent stratégies d'adaptation et parfois de construire deux univers sans dialogue ou même contradictoires.

Nous sommes, en tant qu'intervenants et accueillants dans un espace de rencontre appelés à entendre la parole de l'enfant en la contextualisant et en la sécurisant.

Parfois ce que nous entendons le plus est son refus ou son silence.

Écouter cette parole ou cette expression et accompagner l'enfant pour tenter de le sortir de sa position d'objet du conflit en lui proposant un cheminement singulier.

Cette formation permettra de repérer les enjeux de cette parole/expression dans ces contextes, de partager des expériences concrètes (entretiens individuels, écoutes pendant le temps d'accueil, groupes de paroles d'enfants ...) et d'étayer une pratique professionnelle et des compétences dans des situations complexes.

Objectifs de formation :

- Comprendre le contexte de la parole/expression de l'enfant et mieux en connaître le langage en lien avec les stades de développement de l'enfant,
- Pouvoir accueillir, entendre et formuler des hypothèses autour de ces expressions,
- Développer une posture professionnelle adéquate et « soutenante » dans le cadre de l'espace de rencontre
- Définir des cadres de travail mis au service de la parole de l'enfant (individuels, collectifs ...)

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : adaptation et développement des postures professionnelles aux différentes situations rencontrées.

Programme :

- 1. La famille et l'enfant**
Aspects sociologiques, psychologiques, anthropologiques et juridiques autour de l'infans et de l'enfant
- 2. Place et paroles de l'enfant dans les séparations parentales :**
Parole de l'enfant selon sa situation familiale et ses différents stades de développement
Parole de l'enfant au sein des espaces de rencontre
- 3. Entendre la parole de l'enfant/adolescent dans différents contextes :**
Refus, violences intrafamiliales ... (à travers des mises en situations)
- 4. Échanges, outils, expériences pour les professionnels – travail sur les projets des espaces de rencontre par rapport à l'enfant**

Durée :

2.5 jours soit 17 heures de formation (2 jours présentiel et une visio de 3 heures six mois après la formation)

Public concerné :

Intervenants et accueillants en espace de rencontre et tout professionnel confronté à l'écoute des enfants pris dans un conflit familial.

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre.

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue, et en INTRA sur demande

En inter :

- Tarif adhérent : 520€/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 650€/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 240€/stagiaire

En intra :

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

6. Visites en lieu neutre : Enjeux, dynamiques et limites de nos interventions

Dans le champ de la protection de l'enfance, il n'est pas toujours facile de permettre aux enfants l'accès à leur filiation et ainsi pouvoir être en lien avec leur histoire, quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi, le juge des enfants peut décider des visites parent-enfant en présence d'un tiers tel que prévue à l'article 375-7 du code civil. Pour ce faire, certains lieux de rencontre ont la spécificité de travailler ces familles. Leur espace est alors caractéristique : objectifs spécifiques des rencontres, permanence ou pas d'un professionnel, temps et lieux définis, évaluation des besoins de l'enfant et de la parentalité.

Ces lieux sont parfois à domicile, parfois dans un service administratif, un espace de rencontre, une maison d'arrêt....

Cette formation permettra de réfléchir et de construire une posture de tiers protecteur, objet de responsabilisation parentale dans l'accompagnement de la parentalité dans le cadre de la protection de l'enfance :

- Visites répondant à une demande judiciaire,
- Visites dans des lieux tiers et/ou doublés d'interventions spécifiques : espace de rencontre, mesure d'aide éducative, travail d'intervention sociale et familiale, maison ...

Objectifs de formation :

- Pouvoir envisager les différents modes d'accompagnement familial en protection de l'enfance
- Travailler sur le cadre existant propre aux rencontres concernées
- Savoir rechercher du côté parental un positionnement intergénérationnel adapté, et, du côté du professionnel une posture adéquate
- Coconstruire une intervention garantissant à chacun une base sécurisée
- Comprendre le contexte de la parole de l'enfant et mieux en connaître le langage en lien avec les stades de développement de l'enfant,

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : meilleure connaissance des dispositifs, adaptation et développement des postures professionnelles aux différentes situations rencontrées.

Programme :

1. **Étude du contexte historique, sociologique et juridique**
 - Évolution de la famille et des lois qui l'entourent et de la protection de l'enfance
 - Parenté, parentalités et parentèles contemporaines - Mise à plat des représentations et échange autour du concept de parentalité.
2. **Contextes psychologiques :**
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant dans un contexte de protection de l'enfance
 - Le conflit de loyauté et ses manifestations. Paroles de chacun et langage. La place et le rôle de l'enfant

- Les parents qui viennent rencontrer leurs enfants : les enjeux relationnels et psychoaffectifs dans des situations de carence ou de maltraitance.
3. **Fondamentaux du dispositif**
 - L'accueil des personnes
 - Les entretiens
 - Le temps des rencontres
 - Les écrits
 4. **Les différents types d'interventions** : Ce que les rencontres enfants-parents encadrées ou accompagnées donnent à voir et comment le travailler. Co construction d'une intervention
 5. **La posture du professionnel** :
 - Place du tiers intervenant et la dynamique qu'il introduit du fait de sa présence (Réflexion, échange sur la place et la fonction de l'observateur du sous-système parent/enfant et membre en même temps du système parent/enfant/professionnel., sur le fait qu'il soit présent par suite d'une décision judiciaire ou administrative)
 - Un travail sur la relation et dans le soutien à la parentalité,
 - Un travail sur l'appropriation du professionnel du type de rencontre comme des outils d'intervention prenant sens au regard de l'accompagnement mené
 - Place du collectif : familles et équipes
 - Place de l'intime : paroles, confidentialité, secret partagé et secret professionnel
 - Le travail avec les partenaires

Identification des éléments influents et des facteurs qui permettent l'évaluation des rencontres parents-enfants : normes, valeurs personnelles et professionnelles, principes éthiques, ressentis, expériences, travail en réseau avec les partenaires (Foyer, Assistant Familial, référent ASE,...)

Durée :

2*2 jours soit 28 heures de formation en présentiel

Public concerné :

Les professionnels travaillant dans le champ de la protection de l'enfance avec des familles et accompagnant des visites en présence d'un tiers, d'un tiers partiel, des visites ou parloirs en prison, et des visites à domicile.

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en visites en présence d'un tiers ou en espace de rencontre

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre et/ou en visites en présence d'un tiers
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)

- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Tarifs INTER :

Adhérent : 880€ / 4 jours / personne

Non-adhérent : 1 240€ / 4 jours / personne

Tarifs INTRA :

Adhérent : 1100 € / jour de formation + frais de déplacement et d'hébergement des formateurs

Non-adhérent : 1450€ / jour de formation + frais de déplacement et d'hébergement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

7. Accueillir des parents ayant des troubles psychiques

Parmi les parents présentant des troubles psychiques, certains bénéficient d'un suivi, d'autres ne disposent d'aucune prise en charge ou se trouvent en rupture de soins.

Leur venue en espace de rencontre peut dépendre d'une ordonnance du Juge des enfants, parce qu'il y a eu un placement ou d'une ordonnance du Juge aux affaires familiales. Ce sont des situations qui demandent à tous, enfants, parents et intervenants, de s'adapter.

L'espace de rencontre peut être le seul espace du maintien du lien enfant-parent. Ce maintien demande du temps et mobilise des ressources d'inventivité, de créativité pour décaler les enjeux et prendre en compte chacun dans l'ici et maintenant. Il y a des traversées à accompagner, des limites au-delà desquels il n'est pas possible d'aller, et des rencontres qui se mettent en place de façon chaleureuse et ont des effets structurants d'après-coup.

Nous proposons lors de cette formation de partager ces situations, les émotions très fortes qu'elles suscitent, pour réfléchir sur des modalités d'accueil spécifiques ou non, les mettre au travail et coconstruire des postures professionnelles étayées et renouvelées.

Objectifs de formation :

- Comprendre l'histoire de ces parents, les structures psychiques particulières, leurs besoins notamment dans l'accueil
- Comprendre la place des enfants et leurs besoins notamment dans l'accueil,
- Situer les possibles en espace de rencontre et lors des visites en présence d'un tiers : enjeux, accompagnements et limites,
- Développer une posture professionnelle permettant d'accueillir la complexité de ces familles et de proposer un cadre sécurisant

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : meilleure connaissance du dispositif, adaptation et développement des postures professionnelles aux situations complexes rencontrées.

Programme :

1. **Approche des différentes structures psychiques et représentations de la maladie mentale et des parents porteurs d'un trouble psychiatrique.**
2. **La place de l'enfant** : comment peut-il se construire dans ce type de rencontre ? Quel est l'intérêt de venir voir ce parent ?
3. **La question du bannissement.**
4. **Le travail en espace de rencontre** : objectifs spécifiques pour ces situations, quel travail d'accompagnement et/ou d'étayage ? Comment travailler avec l'enfant à partir de cette étrangeté du parent ?

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

Intervenants en espace de rencontre ou dans un lieu désigné par un juge et accueillant des parents présentant des troubles psychiques.

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue, et en INTRA sur demande

En inter :

- Tarif adhérent : 250€/jour/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 100 €/ jour

En intra :

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

8. Gestion, financements, responsabilités

Formation des dirigeants des espaces de rencontre

Dans les espaces de rencontre s'investissent et se rencontrent des professionnels et des militants associatifs.

Chacun dans sa place se retrouve dans des objectifs croisés : que l'espace de rencontre porte le projet associatif ou institutionnel, que l'institution défende le projet de l'espace de rencontre, que la gestion des budgets et des financements permette à l'espace de rencontre de travailler pour assurer une qualité d'accueil et s'ouvrir à de nouveaux projets. Depuis 2020, le doublement de la prestation de service CNAF et l'augmentation des financements Justice apportent une sécurité que les espaces de rencontre n'avaient jamais connu. Dans le même temps les espaces de rencontre sont sollicités pour accompagner spécifiquement des familles dans des problématiques de violence conjugale et familiale, ou pour assurer une équité territoriale sur l'ensemble des départements et territoires d'Outremer. La question du financement de ces lieux gratuits pour les familles est donc toujours d'actualité.

Si le référentiel national 2022 précise les postes et formations nécessaires pour les espaces de rencontre agréés, travailler ces questions autour des enjeux ressources humaines, recrutement, reconnaissance et formation des professionnels est aussi essentiel.

Permettre aux gestionnaires, directeurs, responsables, membres de conseil d'administration, de se retrouver pour trouver de la ressource et des ressources, tel est l'objectif de cette journée de formation.

Objectifs de formation :

- Se rencontrer pour partager entre structures l'actualité de son espace de rencontre, répondre aux questions et mobiliser la créativité associative
- Mieux appréhender les contextes actuels des espaces de rencontre (financement de l'ER et des nouveaux projets, ressources humaines, formation des professionnels, relations avec les partenaires et financeurs) au niveau national pour faire le relais avec les partenaires locaux et au sein de son espace de rencontre.
- Faire un point sur les questions de responsabilité civile, pénale et disciplinaire
- Connaître les outils de communication proposés au service des familles et des espaces de rencontre.

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des professionnels et des bénévoles, outillage et mise en réseau

Programme :

1. Espaces de rencontre : enjeux 2023/2027
2. Les financements publics et privés des associations et des espaces de rencontre
3. Ressources humaines et formation des intervenants
4. Gestion informatique et statistique de l'activité espace de rencontre
5. Principales questions de responsabilité pour les associations et leurs dirigeants
6. Outils de communication au service des familles et des projets associatifs.

Durée :

1 jour soit 7 heures de formation

Public concerné :

Les responsables, directeurs, gestionnaires, membres des conseils d'administration concernés par la gestion et le financement des espaces de rencontre.

Prérequis :

Avoir en charge des aspects administratifs, juridiques, comptables, financiers de l'ER

Formateurs :

- Président de la FFER
- Déléguée Générale de la FFER
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Echanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : travaux à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue

- Tarif adhérent : 250€/jour/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

9. Prise en compte des violences intrafamiliales dans les espaces de rencontre

Dans les situations de violences au sein du couple, les enfants sont exposés à ces violences et en sont des victimes. Même dans les situations où ils ne sont pas marqués physiquement, ils subissent de la violence psychologique et des traumatismes car ils voient, entendent, et assistent à des actes de violences commis à l'égard d'un de leurs parents par l'autre, le plus souvent de leur mère par leur père ou par le conjoint de celle-ci.

De nombreux auteurs de violences au sein du couple ont tendance à exercer une parentalité rigide et autoritaire, à disqualifier leur partenaire dans sa fonction de parent ou à instrumentaliser les enfants. En présence de violences avérées, commises au sein du couple, il est important d'évaluer la présence ou le risque de maltraitance sur les enfants. Et il est important de garantir la protection des victimes de violences et des enfants.

La Loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille et le Décret 2020-930 du 28 juillet 2020 ont pris des dispositions importantes, elles ont un impact important sur le travail en espace de rencontre.

En quoi les situations de violences peuvent-elles compliquer les reprises de lien avec le parent chez qui l'enfant ne vit plus ? Comment les professionnels des espaces de rencontre doivent-ils adapter leurs pratiques ?

Former les professionnels aux mécanismes et formes des violences, à leurs dynamiques systémiques, à leurs conséquences, permet de les détecter et de pouvoir adapter l'accueil des enfants et de leurs parents dans un espace qui reste sécurisant et suffisamment contenant pour leur permettre de construire d'autres relations parentales.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes des violences et les conséquences sur la vie des victimes et des enfants
- Acquérir des outils repérer les situations de violences et pour mieux appréhender la question des auteurs
- Connaître le cadre légal et les dispositifs pouvant être proposés pour les droits de visite enfants-parents
- Construire un cadre et une posture professionnelle adaptés à la sécurité de tous

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants et accueillants en espace de rencontre

Programme :

1. Définition des violences, mécanismes, stratégies et effets sur les victimes, adultes et enfants
2. Le cadre légal et réglementaire pour le maintien des relations enfants-parents
3. L'accompagnement en espace de rencontre : espaces de rencontre, espaces de rencontre protégés, mesures d'accompagnement protégé, visites en présence d'un tiers
4. Le partenariat, un outil indispensable de travail dans ces situations
5. La posture du professionnel et les limites de son intervention.

Des temps d'échange autour de cas concrets sont pleinement inclus dans la formation.

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

Tout professionnel accompagnant des rencontres enfants-parents en espace de rencontre, mesures d'accompagnement protégé ou espace de rencontre protégé

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre ou visite en présence d'un tiers

Formateurs :

Experts connaissant bien la problématique

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Apports théoriques ;
- Courts métrages ;
- Echanges et analyses autour des pratiques professionnelles ;
- Etude de cas.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue, et en INTRA sur demande

En inter :

- Tarif adhérent : 250€/jour/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 100 €/ jour

En intra :

- Tarif adhérent intra : 1100 € / jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non adhérent intra : 1450 € / jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

10. L'autorité parentale et sa pratique en espace de rencontre

L'espace de rencontre est un lieu d'accès au(x) droit(s) : droit de l'enfant (fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant) et droit des parents (fondée sur l'autorité parentale et son exercice).

Pour que l'accompagnement des familles prenne tout son sens, cela suppose pour les professionnel-les, la capacité de concilier le cadre juridique dans lequel les droits de visite et d'hébergement évoluent et la prise en considération des dimensions psychiques avec une altérité souvent mise à mal dans le contexte de séparation.

Peu de textes législatifs définissent l'espace de rencontre mais ceux qui existent font écho aux principes fondateurs du droit civil, au référentiel national des espaces de rencontre et à l'autorité parentale comme socle.

Après la sortie du cahier sur la pratique et le droit sur l'autorité parentale⁴, cette formation est construite par la commission juridique de la FFER en s'appuyant sur les préoccupations repérées dans les espaces de rencontre, avec la volonté de donner du sens au Droit afin que ce dernier sécurise une pratique qui doit rester créative.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'espace de rencontre
- Comprendre le cadre juridique de l'autorité parentale et son utilisation en espace de rencontre
- Situer le cadre d'intervention du Juge aux affaires familiales
- Acquérir des outils pour construire un accompagnement en collaboration avec le magistrat prescripteur
- Construire un cadre et une posture professionnelle soutenant une évolution des droits de visite et d'hébergement adaptée à chaque famille.

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants et accueillants en espace de rencontre

Programme :

Jour 1 : le cadre juridique de l'autorité parentale et son utilisation en espace de rencontre :

- Le dispositif ER : son cadre juridique d'intervention
- L'autorité parentale et son exercice : cadre juridique
- L'intervention du juge : principes du droit civil et rôle du JAF
- La pratique en ER : s'appuyer sur l'AP dans l'intérêt de l'enfant

Jour 2 : la question du meilleur accord :

- Les fondamentaux : l'AP, le rôle du JAF, la place de l'ER
- De la Convention à sa mise en œuvre : les conventions, les conventions parentales, les conventions parentales et l'ER
- Les différentes conventions en ER : hors-cadre judiciaire, avec un cadre judiciaire existant
- La pratique du meilleur accord : l'expérimentation de la coparentalité

Des temps d'échange autour de cas concrets sont pleinement inclus dans la formation.

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

- Tout professionnel et bénévole en espace de rencontre : intervenants et accueillants en espace de rencontre, secrétaires, coordinateurs, chefs de service
- Partenaires désireux de comprendre le champ de travail et les limites d'intervention de l'espace de rencontre

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre ou visite en présence d'un tiers

Formateurs :

Praticiens du droit et des espaces de rencontre

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Apports théoriques ;
- Échanges et analyses autour des pratiques professionnelles ;
- Étude de cas.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue,

En inter :

- Tarif adhérent : 250€/jour/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 310 €/jour/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 100 €/ jour

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

11. Formation commune FFER/ENM : Du contentieux à une culture de l'apaisement

Les évolutions sociétales avec l'accélération des rythmes portés par les avancées technologiques ; la mondialisation des échanges ; la quête de valeurs comme la démocratie, l'égalité des individus, la réalisation de soi ; l'allongement de la durée de la vie ... ont entraîné des remaniements profonds de la société, de sa structure et des rapports conjugaux et familiaux.

L'espace familial est en principe un espace intime où chaque individu définit à partir de ses croyances, de ses repères, de son couple le rapport à l'autre et les modalités d'éducation des enfants. Il n'y a plus un modèle mais des modèles familiaux.

Le soutien à la parentalité est devenu le soutien des parentalités.

La place de l'enfant s'est aussi modifiée : si le lien issu du couple s'est fragilisé, le lien à l'enfant est devenu un lien voulu indissoluble. Si hier les enfants étaient éduqués selon des modèles verticaux fondés sur l'autorité patriarcale, ils se construisent aujourd'hui sur des modèles horizontaux fondés sur la qualité de la relation.

Tous ces changements ne vont pas sans tensions, entre générations, au sein du couple et pour les individus eux-mêmes. La tolérance et le respect du choix ont remplacé socialement le devoir et la fidélité.

Ces évolutions dans les valeurs qui portent les relations entre individus sont plus ou moins bien vécues et peuvent générer du conflit, du contentieux qu'il appartient alors à des professionnels de trancher et/ou d'accompagner.

Les espaces de rencontre sont un dispositif mis à disposition d'un juge civil en cas de désaccord des parents quant à la place que chacun d'eux prend dans le quotidien de leurs enfants communs.

L'espace de rencontre accueille toutes les situations de ruptures familiales « *sauf meilleur accord* » des parents, c'est un lieu d'accès au droit, sécurisant pour enfants et parents, pour un temps transitoire, le temps de l'apaisement ou de la prise de distance, le temps de sortie de crise. Ce temps n'est pas toujours le temps judiciaire où les tribunaux judiciaires se trouvent sur certains territoires débordés de demandes pour trancher les désaccords et conflits.

La crise sanitaire a exacerbé ces tensions et les a rendues plus visibles. La pauvreté et le manque de liens sociaux viennent parfois se surajouter à la situation des parents et des enfants. Pour éviter l'escalade du conflit et de la violence, travailler sur tous les vecteurs de crise et d'escalade dans un esprit d'apaisement s'impose aujourd'hui à tous les professionnels travaillant dans le champ de la famille.

C'est l'objet de cette journée de formation partagée entre des magistrats Juge aux affaires familiales et des professionnels en espaces de rencontre.

Cette journée est coorganisée en visioconférence entre l'Ecole Nationale de la Magistrature et la Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents.

Objectifs pédagogiques :

- Faire le point sur le cadre du droit civil et du juge aux affaires familiales ; et le cadre du référentiel des ER et de l'accompagnement
- Réfléchir sur les leviers possibles dans le cadre du partenariat pour diminuer les saisines et les contentieux qui se dégradent
- Connaître des dispositifs et pratiques innovantes sur le terrain
- Acquérir des outils pour repérer et faire évoluer sa pratique

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants/accueillants ER et des magistrats

Programme :

1. Évolution de la société, évolution de la famille, évolution de l'accompagnement
2. Temporalité judiciaire et temporalité psychique, du travail du magistrat à celui de l'espace de rencontre
3. Requêtes sans grief, motivation des décisions, écrits d'incidents ou de fin de mesure : les lieux des écrits et les effets du langage
4. Des outils de communication à destination des familles, outils de partenariats et de co-construction.

Des temps d'échange sont proposés à chaque séquence de la formation.

Durée :

1 jour : 6H de formation en visioconférence

Public concerné :

- Tout professionnel intervenant/accueillant ou désignant un espace de rencontre
- Partenaires désireux de comprendre le travail et le partenariat magistrat/professionnels en ER

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre ou visite en présence d'un tiers

Formateurs :

Sociologue, praticiens du droit et des espaces de rencontre

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Apports théoriques ;
- Échanges

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarif :

Formation le 27/11/2023 ou le 25/03/2024

- Tarif adhérent : 60€/stagiaire
- Tarif non-adhérent : 90€/stagiaire
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 40€/stagiaire

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

12. Diplôme Universitaire Soutien à la Parentalité

Soutien à la parentalité, de la parentalité, des parentalités...

Les politiques de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les plans interministériel et inter-institutionnel soutiennent les actions en faveur de la santé des enfants et des familles, les démarches de lien social, les actions de prévention et les actions éducatives.

Elles interviennent de la périnatalité jusqu'à l'entrée dans la vie adulte et accompagnent les parents à partir de leurs besoins et de ceux de leurs enfants, de leurs contextes, de leurs ressources et de leurs questionnements.

Si les projets autour de la parentalité ont connu une impulsion en 1999 avec la mise en place des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, ils se sont développés et diversifiés sur tous les territoires avec les évolutions sociétales. La charte du soutien à la parentalité prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 et signée en mars 2022 a permis de définir l'objectif des politiques publiques de soutien à la parentalité : améliorer le quotidien des familles, les considérer comme acteurs des services qui les concernent et mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

Soutenir des parents suppose selon le contexte d'intervention des expériences et savoirs dans le domaine de la psychologie, du droit et des sciences sociales ; une approche théorique, méthodologique et éthique des dispositifs et une posture professionnelle d'écoute active, non jugeante, non normative et libérée de ses propres mouvements identificatoires.

C'est ce parcours de formation que propose le Diplôme d'Université Soutien à la Parentalité pour des professionnel·les qui sont en relation étroite et régulière avec des parents et des familles. Les stagiaires ayant obtenu le D.U. Soutien à la Parentalité pourront postuler au D.U. Accompagnement à la Parentalité.

Objectifs pédagogiques :

- Développer une posture coopérative avec les parents dans l'éveil, l'éducation et le soin
- Soutenir les parents dans leur statut, fonction et rôle
- Analyser et évaluer les situations familiales
- Orienter vers les partenaires et les dispositifs appropriés

Public concerné :

Professionnels et bénévoles du secteur sanitaire, social et éducatif notamment :

- Auxiliaire de puériculture
- Assistants de service social
- Technicienne de l'intervention sociale et familiale
- Moniteur-éducateur
- Référent famille
- Assistant maternel

- Intervenant social en milieu scolaire (CPE, infirmière, assistante sociale ...)
- Intervenant en espace de rencontre enfants-parents

Programme :

Ce DU comprend 7 modules :

- **Module 1 : Le soutien à la parentalité : une histoire de rencontre entre soi et l'autre**
- **Module 2 : Droit et responsabilités des familles et des professionnels**
- **Module 3 : Les dispositifs de soutien à la parentalité**
- **Module 4 : Prévention, santé, bien-être**
- **Module 5 : Le projet au cœur des pratiques - Présentation d'une situation familiale**

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en travail social ou en santé
Ou
- Être titulaire d'un Baccalauréat et d'une expérience significative dans le champ de l'action sociale et/ou sanitaire auprès des familles.

Formateurs :

Des travailleurs sociaux, des responsables de dispositifs, de services ou de structures, des juristes, des médecins.

Certains sont formés à la démarche « histoire de vie » et d'autres à l'accompagnement à la parentalité

Méthodes et outils pédagogiques :

- Conférences, colloques, recherche, chaire,
- Pédagogie individualisée et variée avec un tutorat et en groupes différenciés

Modalités d'évaluation :

Soutenance devant un jury (présentation orale et analyse d'une situation familiale réelle, rencontrée par le candidat, et ayant fait l'objet d'une démarche de soutien à la parentalité)

Dates, lieux et tarifs

- Durée : 71 heures (dont tutorat individuel)
- Avril à octobre 2024

Renseignements et inscriptions :

Informations détaillées [ici](#)

Contact : formation@ffer.org

13. Diplôme Universitaire Accompagnement à la Parentalité

L'accompagnement de la parentalité s'inscrit dans les politiques de soutien à la parentalité ministérielles et concerne les champs d'activités du travail social, de la santé et du secteur éducatif.

Il s'adresse au parent en lien avec ses enfants et son entourage, depuis la périnatalité jusqu'à l'âge adulte de ceux-ci.

Depuis la création des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents en 1999 jusqu'à la création de la Charte Nationale de soutien à la Parentalité en 2022, ces politiques confirment désormais que « les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse de pratiques ».

Par conséquent, les professionnels travaillant avec les familles sont invités à compléter leur formation initiale et continue, et valider leurs compétences en matière de soutien et accompagnement à la Parentalité.

La formation des professionnels est un enjeu majeur pour garantir la qualité d'accompagnement des familles dans le cadre des services qui sont et seront proposés dans les années à venir.

Le Diplôme d'Université « Accompagnement à la parentalité » a pour but d'accompagner les professionnel-les à l'élaboration et à la mise en place d'un projet d'accompagnement à la parentalité, en leur permettant d'approfondir des connaissances dans ce domaine et en analysant la mise en œuvre de cet accompagnement aussi bien sur le plan méthodologique qu'éthique.

Objectifs pédagogiques :

- Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents
- Pouvoir proposer des interventions collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile, accessibles à toutes les familles
- Développer une compétence et une posture professionnelle d'accompagnement des parents
- Élaborer un projet d'accompagnement à la parentalité

Public concerné :

Ce diplôme d'Université s'adresse en priorité aux professionnels qui souhaitent orienter ou développer leur pratique dans l'accompagnement individuel ou de groupe de parents, que cet accompagnement se situe dans le champ social, éducatif, psychologique ou médical Professionnels et bénévoles du secteur sanitaire, social et éducatif notamment :

- Éducateurs de jeunes enfants
- Éducateurs spécialisés
- Assistants de service social
- Intervenants en espace de rencontre enfant-parent
- Conseillers conjugaux et familiaux
- Conseiller en Économie sociale et familiale
- Médiateurs familiaux
- Infirmière-puéricultrice
- Sage-femme
- Orthophoniste
- Psychomotricien
- Psychologue
- Médecin

- Juriste
- Intervenant social en milieu scolaire (CPE, infirmière, assistante sociale ...)
- Professeur des écoles

Programme :

Ce DU comprend 8 modules :

- **Module 1 : Les enjeux de l'accompagnement à la parentalité** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 2 : Les processus en jeu dans le devenir parent** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 3 : Les processus en jeu en situation de séparation et/ou de conflits conjugaux** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 4 : Les processus en jeu en situation de handicap** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 5 : Conduite de projet en matière d'accompagnement à la parentalité et implication personnelle** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 6 : Pratiques professionnelles face à des parents en difficultés sociales ou psychiques** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 7 : Pratiques professionnelles face à des parents d'adolescent et face à des configurations familiales complexes** - 7h en distanciel asynchrone à disposition avant les deux journées en présentiel
- **Module 8 : Pratiques professionnelles innovantes et construction de projets** - 7h en distanciel asynchrone à réaliser avant les deux journées en présentiel

Prérequis :

- Être titulaire d'une licence en sciences sociales et humaines (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation)
Ou
- D'un diplôme de niveau 6 en travail social ou éducatif, dans le champ médico-social ou sanitaire équivalent.
- Avoir une expérience professionnelle significative (salariée ou bénévole) dans le champ de la famille et de la parentalité.

Formateurs :

Enseignants universitaires en psychologie, sociologie, droit, histoire et des professionnels issus de champs de compétences spécifiques à chaque module.

Méthodes et outils pédagogiques :

- Conférences, colloques, recherche, chaire,
- 205h de formation dont 56h en distanciel et 35h de mise en œuvre professionnelle

Modalités d'évaluation :

Rapport écrit et présentation orale devant un jury (mini : 10/20 à chaque épreuve, écrit Coeff. 3, oral Coeff. 1) : parcours d'élaboration d'un projet d'accompagnement à la parentalité

Dates, lieux et tarifs

- Durée : 205 h dont 56h en distanciel et 35h de stage (dans une autre structure et pouvant démarrer parallèlement au module 5). Prévoir 70 heures de travail personnel complémentaire.
- Janvier à décembre 2024

Renseignements et inscriptions :

Informations détaillées [ici](#)

Contact : formation@ffer.org

14. Parcours d'accompagnement à la création d'un espace de rencontre protégé, mesure d'accompagnement protégé, espace de rencontre à dispositif spécifique et à la formation des professionnel-les intervenant-es

Les espaces de rencontre (ER) enfants-parents se sont développés sur tous les territoires depuis 38 ans, en lien avec des besoins locaux. Portés par des structures de soutien à la parentalité, de protection de l'enfance, des services judiciaires, des associations d'aide aux victimes ou des associations autonomes... Les espaces de rencontre ont fondé leurs pratiques d'accueil selon leurs identités institutionnelles et les cadres institutionnels : circulaire du 30/6/2013, référentiel national d'activité en 2014 réécrit en 2020.

Au regard des évolutions sociétales, notamment le Grenelle contre les violences intrafamiliales, qui a porté dans ses orientations l'accueil des rencontres enfants-parents en espaces de rencontre ou via les espaces de rencontre sauf disposition contraire du juge aux affaires familiales, de nombreux territoires envisagent d'ouvrir des lieux spécifiques, afin de maintenir et/ ou de faciliter les liens entre les enfants et les parents. Et sollicitent de nouveaux partenaires associatifs ou publics. N'ayant pas d'expertise spécifique sur le sujet, ces associations, établissements publics ou collectivités territoriales souhaitent être formés ou accompagnés.

Le référentiel national des espaces de rencontre, applicable au 01/01/2022 et cosigné en 12/2020 par les institutions publiques et les fédérations représentatives du secteur, constitue un cadre commun de référence pour les gestionnaires d'espaces de rencontre, ainsi que pour les financeurs, partenaires et prescripteurs de ce dispositif : les caisses d'allocations familiales (Caf), les caisses de mutualité sociale agricole (Msa), les cours d'appel, les services déconcentrés de l'Etat compétents en matière familiale, les collectivités territoriales et les magistrats, principalement les juges aux affaires familiales.

Ce référentiel a pour objectif l'harmonisation des pratiques entre les espaces de rencontre et la mise en valeur des actions conduites par ces structures.

Il décrit le cadre dans lequel doivent s'inscrire les espaces de rencontre, les missions poursuivies, les modalités d'accompagnement et les outils mis à la disposition des professionnels. Il prévoit également que les principes d'intervention communs (enfants au cœur du dispositif, caractère transitoire, information des parents, information des magistrats et des partenaires, gratuité, confidentialité) soient inscrits dans un projet de service.

Bien avant l'établissement de ce projet de service, la délimitation du projet et l'accompagnement à sa création constitue l'étape clé pour mener à bien la concrétisation du projet.

C'est pourquoi accompagner des structures associatives dès l'élaboration de leurs projets et la formation de leurs équipes intervenantes constitue une proposition adéquate aux besoins émergents des territoires.

Objectifs pédagogiques :

- Présenter les dispositifs d'accompagnement des rencontres enfants-parents dans les cas de conflits, de ruptures des liens, de pathologies, de violences intrafamiliales et d'incarcération,
- Appréhender la spécificité des accueils et les modalités de travail des professionnels selon les problématiques de la famille et le cadre d'intervention
- Donner les outils d'accompagnement à la création d'un espace de rencontre, espace de rencontre à dispositifs spécifiques : espace de rencontre protégé, mesure d'accompagnement protégé, visites dans le cadre d'une condamnation pénale
- Construire et s'intégrer dans une dynamique de réseau professionnel,
- Connaître les financements, partenariats et réseaux utiles.

Compétences professionnelles visées :

Ingénierie et suivi de projet et professionnalisation des équipes

Programme :

1. Les espaces de rencontre et espaces à dispositifs spécifiques : espace de rencontre protégé, mesure d'accompagnement protégé, visites pendant ou après l'incarcération : notions, définitions et délimitations,
2. Postures professionnelles,
3. Construction du projet et/ou des documents soutenant le projet (projet de service, règlement de fonctionnement, livrets d'accueil des familles), avec la direction et l'équipe du service visé,
4. Échanges à mi-parcours,
5. Immersion et démarrage du projet.

La partie rédaction peut s'organiser selon des modalités coopératives ou participatives selon les institutions.

Durée :

Deux jours correspondant à 14 heures de formation :

- **Module 1** : Connaissance des ER, ERP, MAP, SAS, du cadre clinique, des financements et des partenariats (1 journée),
- **Module 2** : Échanges sur le projet, réponses aux questions du terrain (une demi-journée),
- **Module 3** : Invitation dans un ER/ERP/MAP par le formateur accompagnant la formation (une demi-journée).

D'autres échanges en visioconférences peuvent être mis en place selon les besoins.

Public concerné :

- Porteur de projet,
- Structure associative, établissement public, collectivité territoriale.

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre.

Formateur-trices :

- Directeurs-trices d'espace de rencontre engagés auprès de la FFER et ayant mis en place dans leurs structures un ou plusieurs ER, ERP, MAP ou accompagnements dans le contexte carcéral,
- Cadres de la FFER connaissant bien les dispositifs visés

Méthodologie de projet :

- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Accompagnement pratique à l'écriture ou la réécriture des documents visés.

Dates, lieux et tarifs : voir en fin de catalogue

Formation en intra.
Pour les modalités financières, nous consulter.

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

TARIFS ET ORGANISATION DES STAGES EN INTER ET INTRA

Les formations proposées sont animées en INTER et en INTRA selon les sessions proposées.
En cas de difficultés sanitaires restreignant les déplacements, des modalités de formation à distance vous seront proposées dans la mesure du possible pour permettre la tenue ou la poursuite de la formation

Montants d'inscription :

En inter :

- **Tarif adhérent** : 250 € / jour/ stagiaire – Réduction pour les stages de 4 jours de formation : 880€/stagiaire.
- **Tarif non-adhérent** : 310 € / jour/ stagiaire
- **Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur** : 100 € / jour

En intra :

Pour les formations à la demande, deux cas de figure :

- Un stage est organisé pour un espace de rencontre dans ses locaux et pour son équipe uniquement :
 - **Tarif adhérent intra** : 1100 € / jour pour le groupe + frais de déplacement et d'hébergement formateurs
 - **Tarif non adhérent intra** : 1450 € / jour + frais formateurs
- Un stage est organisé par un espace de rencontre dans ses locaux pour son équipe et la formation est ouverte à d'autres ER :
 - **ER organisateur** : tarif INTRA pour le groupe sans les frais formateurs
 - **Autres ER participants** : tarif INTER/stagiaire

En visioconférence (pour une journée entière) :

- **Tarif adhérent** : 60€/stagiaire
- **Tarif non-adhérent** : 90€/stagiaire
- **Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur** : 40€/stagiaire

Afin de demander une prise en charge OPCO Santé, UNIFORMATION ou AGEFOS PME, le dossier doit être complet au moins 1 mois avant la date du début de la formation.

Modalités d'inscription, délais de confirmation et déroulement de la formation :

La demande d'inscription à une formation en INTER peut se faire en ligne sur : <https://catalogue-ffer.dendreo.com/>

Les demandes sont acceptées jusqu'à 1 mois avant la date de début de formation afin de pouvoir confirmer le stage à l'ensemble des participants.

Pour les autres demandes : contacter le service formation :

- Mail : formation@ffer.org
- Tel : 09 87 70 46 38

Une fois l'inscription validée, une convention de formation est adressée pour signature à la structure. Dès la confirmation du stage, les participants reçoivent par mail leurs convocations ainsi que l'accès à leur espace pédagogique leur permettant de remplir notamment un questionnaire préalable à la formation et d'accéder après la formation à des ressources numériques.

Après la formation, les participants remplissent un bilan de formation. À la suite de ceux-ci, les feuilles d'émargement, synthèse des bilans stagiaires et formateurs, attestations de formation ou de présence (selon les cas) et la facture sont adressés à la structure.

CALENDRIER DES FORMATIONS 2024

F1 - CONNAISSANCE DES ESPACES DE RENCONTRE, F4- ACCOMPAGNEMENT DE L'EQUIPE ET SON PROJET DE SERVICE sont des formations proposées uniquement en INTRA.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : formation@ffer.org

FORMATIONS PROPOSEES EN INTER :

	FORMATION	LIEU	DATES 2024
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	PARIS	05 et 06 février 16 et 17 mai
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	LYON	14 et 15 mars 13 et 14 juin
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	TOULOUSE	18 et 19 mars 24 et 25 juin
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	MARSEILLE	03 et 04 juin 14 et 15 octobre
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	PARIS	09 et 10 septembre 05 et 06 décembre
2 * 2 jours	F2/F3 - INTERVENIR EN ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER
2,5 jours	F5 – PAROLE ET EXPRESSION DE L'ENFANT DANS LES CONFLITS FAMILIAUX	PARIS	27 et 28 mai 25 novembre matin visio
2,5 jours	F5 – PAROLE ET EXPRESSION DE L'ENFANT DANS LES CONFLITS FAMILIAUX	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER

2 x 0.5 jour	F8 - GESTION ET FINANCEMENT DES ESPACES DE RENCONTRE ET RESPONSABILITES	VISIO CONFERENCE	26 janvier 29 mars Après-midi
2 x 0.5 jour	F8 - GESTION ET FINANCEMENT DES ESPACES DE RENCONTRE ET RESPONSABILITES	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER
2 jours	F9 - PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE DANS LES ESPACES DE RENCONTRE	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER
2 jours	F7 - ACCUEILLIR DES PARENTS AVEC DES TROUBLES PSYCHIQUES	BORDEAUX	07 et 08 octobre
2 jours	F7 - ACCUEILLIR DES PARENTS AVEC DES TROUBLES PSYCHIQUES	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER
2 * 2 jours	F6 - VISITES EN LIEU NEUTRE : ENJEUX, DYNAMIQUES ET LIMITES DE NOS INTERVENTION	REIMS	29-30 janvier 11-12 avril
2 * 2 jours	F6 - VISITES EN LIEU NEUTRE : ENJEUX, DYNAMIQUES ET LIMITES DE NOS INTERVENTION	A LA DEMANDE	NOUS CONSULTER
2 jours	F10 - AUTORITE PARENTALE ET ER	PARIS	08 et 09 février
2 jours	F10 - AUTORITE PARENTALE ET ER	TOULOUSE	20 et 21 juin
1 jour	F11 – FORMATION COMMUNE FFER/ENM	VISIO	27 novembre 2023 25 mars 2024
70 H sur 6 mois	DIPLÔME UNIVERSITAIRE SOUTIEN A LA PARENTALITE	ANGERS OU TOULOUSE	Avril à octobre Voir programme
205 H sur 12 mois	DIPLÔME UNIVERSITAIRE ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	ANGERS OU TOULOUSE OU LYON	Janvier à décembre Voir programme

MODALITES D'ACCES DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

La FFER accueille tout public et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap, temporaire ou permanente, représentent plus de 30 % de la population française.

Un Français sur deux sera confronté à une situation de handicap, temporaire ou permanente, au cours de sa vie active.

En conséquence, pour répondre aux besoins de nos stagiaires, nous avons nommé un référent handicap : Christelle NAVEREAU

Vous pouvez la contacter :

- formation@ffer.org
- 09 87 70 46 38

Notre référent handicap :

- Reçoit les demandes spécifiques des candidats en situation de handicap
- S'entretient avec la personne concernée, en présentiel, lors d'un appel téléphonique, ou en visio, de la possibilité d'intégrer la formation
- Apporte, des réponses individualisées par des aménagements pour réduire, voire supprimer, les obstacles que le stagiaire rencontre et qui entravent son accès aux locaux, au matériel, à la connaissance et à la communication
- Informe et met en lien le candidat avec des acteurs du handicap en capacité de proposer des dispositifs adaptés dans le champ de la formation.

Si vous êtes concernés, contactez-nous afin que nous vous soyons à l'écoute de vos besoins le cas échéant pour vous permettre de suivre votre formation pleinement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ¹

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11.75.52444.75

1. OBJET

- 1.1 Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, la Fédération Française des Espaces de Rencontre (dénommée ci-après « La FFER »), association régie par la loi 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris et donc le siège social est situé 22, rue Deparcieux à Paris et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de formation.
- 1.2 Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.
- 1.3 La FFER se réserve la possibilité de modifier ces conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectue à l'aide du formulaire présent sur le catalogue en ligne : [FFER - Toutes nos formations : Inscrivez-vous \(dendreo.com\)](#)

Dès réception et sous conditions du formulaire dûment rempli (nom – prénom et adresse mail du participant obligatoires), est adressée au client une convention de formation.

L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention dûment signée après le délai de rétractation prévu par la Loi, de 10 jours après signature ou 14 jours si la convention est conclue à distance ou hors de l'établissement.

3. DEROULEMENT D'UNE FORMATION

Une convocation est adressée au participant environ deux semaines avant la session de formation ainsi que l'accès à son espace pédagogique en ligne

Sauf indication contraire figurant dans la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 17h30 le 1^{er} jour et de 9h à 17h le 2^{ème}.

Les objectifs de la formation, le programme et le déroulé pédagogique sont rappelés par l'intervenant à l'ouverture du stage. Un tour de table, ou toute autre méthode pédagogique, permet de recenser précisément les attentes des stagiaires.

A l'issue de la formation, chaque participant est invité à remplir un bilan écrit (« bilan de satisfaction ») via son espace pédagogique en ligne. Après 6 mois, un deuxième bilan lui est envoyé afin de mesurer les effets de la formation à moyen terme. Une attestation de présence ou de formation (selon les cas) est remise à chaque participant à l'issue de la formation. En cas de difficultés sanitaires restreignant les déplacements, des modalités de formation à distance vous seront proposées pour permettre la tenue ou la poursuite de cette formation.

4. RESPONSABILITE

¹ Doc 5-01B – Conditions générales de vente – 27.07.20

1-1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

1-2 La FFER ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

1-3 Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de la formation.

5. ANNULATION ET ABANDON

En cas de présence partielle ou d'absence totale à une session de formation, la session de formation sera facturée au client (hors cas de force majeure). Le cas de force majeure devra faire l'objet d'un justificatif.

Dans le cas d'une formation comprenant plusieurs sessions et si le participant ne fait plus partie de la structure cliente entre deux sessions de formation, la structure cliente s'engage à informer la FFER dans les plus brefs délais. Dans ce cas-là, la session suivante ne sera pas facturée.

En cas d'insuffisance de participants, la FFER se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, d'annuler la session de formation au plus tard deux semaines avant la date prévue, elle remboursera alors les sommes qu'elle aurait indûment perçues de ce fait.

6. PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués sur le catalogue de formation et/ou le devis et/ou la convention. Ils sont net de taxes, la FFER n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code Général des Impôts.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention de formation.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les parties s'engagent à entretenir une attitude de dialogue, à prendre toutes les précautions nécessaires pour que ne soient pas divulgués les documents ou informations de quelque nature qu'ils soient concernant l'autre partie dont ils auraient pu avoir connaissance au cours de la prestation, à ne communiquer sur l'opération que d'un commun accord. Le client s'engage à respecter les droits d'auteur des supports de cours et interventions remis par la FFER.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de la FFER.

9. DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera le seul compétent pour régler le litige

PUBLICATIONS FFER

Nous organisons des journées et colloques. Les cahiers de ces journées reprennent les différentes interventions et sont disponibles sous format papier et/ou numérique auprès de la Fédération :

- **Maux d'amour, les espaces de rencontre, des histoires de (re)construction** – *(Novembre 2023)*
- **Enfants et adolescents au cœur des conflits familiaux** *(Mars 2023)*
- **Cahier du droit et de la pratique en espace de rencontre : l'autorité parentale** *(Juillet 2022)*
- **Cahier écrit et vidéo du Colloque de Bruxelles « Avoir des relations avec ses parents est un droit, les espaces de rencontre enfants-parents en Europe »** *(Octobre 2019)*
- **Agencements innovants autour et avec la famille aujourd'hui : les entours des espaces de rencontre** *(Novembre 2018 – Villeurbanne)*
- **Construire une coparentalité hors couple pour des parents de jeunes enfants** *(Mai 2018 – Paris)*
- **Des protagonistes à la lisière de la scène, penser la place des beaux-parents en espace de rencontre** *(Décembre 2017 – Béziers)*
- **Innovations / Formations / Risque de modélisation... Espace de Rencontre, Lieux d'Accueil Enfants-Parents, pratiques et résonances** *(Mai 2017 – Paris)*
- **Les espaces de rencontre 30 ans déjà : questions pour une politique de la famille** *(Novembre 2016 – Bordeaux)*
- **Agrément/Formation/Transmission : quels dispositifs mettre en œuvre, dans quel esprit** *(Mai 2016 – Paris)*
- **Accueillir aussi le parent hébergeant** *(Septembre 2015 – Toulouse)*
- **Les espaces de rencontre : un dispositif en question au tournant 2015** *(Mars 2015 – Paris)*
- **Venir rencontrer un parent différent...Comment accueillir en espace de rencontre des parents présentant des troubles psychiques** *(Juin 2014 – Lille)*
- **Naître parent en espace de rencontre** *(Septembre 2013 – Poitiers)*
- **Espace de rencontre et soutien à la parentalité : un travail sur la relation** *(Avril 2013 – Paris)*
- **Les espaces de rencontre face à l'argent** *(Novembre 2012 – Dijon)*
- **Quel partenariat entre les magistrats et les espaces de rencontre ?** *(Mars 2012 – Dijon)*

- Les dires de l'enfant et les espaces de rencontre (*Octobre 2011 – Reims*)
- Enjeux et limites du travail contractuel avec les parents dans les espaces de rencontre (*Janvier 2011 – Montauban*)
- Espaces de rencontre et visites médiatisées (*Novembre 2009 – Lyon / Mars 2010 - Angers*)
- Protéger et soutenir, le dispositif espace de rencontre (*Octobre 2008 – Nîmes*)

